

CONFÉDÉRATION SUISSE

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 654714G A3

⑤ Int. Cl.⁴:

A 44 C 5/14

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

® FASCICULE DE LA DEMANDE A3

(21) Numéro de la demande: 2580/84

(71) Requérant(s): Gay Frères S.A., Genève 3

22 Date de dépôt:

25.05.1984

(72) Inventeur(s): Gay, Jacques Hubert, Genève 3

(42) Demande publiée le:

14.03.1986

(74) Mandataire: Bugnion S.A., Genève-Champel

(44) Fascicule de la demande

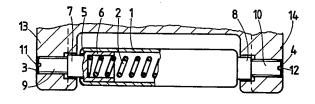
publié le:

14.03.1986

(56) Rapport de recherche au verso

54 Barrette pour montre-bracelet.

(1) dans lequel sont montés deux éléments coulissants (3, 4) destinés à s'engager dans des trous de cornes (13, 14) ou entre les joues d'un maillon de bracelet ou d'un fermoir. Les éléments coulissants (3, 4) présentent une partie filetée (9, 10) destinée à être vissée dans les trous des cornes pour assurer le verrouillage de la barrette. Les éléments cylindriques coulissants peuvent être soit maintenus écartés par un ressort, soit vissés dans le tube.





Bundesamt für geistiges Eigentum Office fédéral de la propriété intellectuelle Ufficio federale della proprietà intellectuale

RAPPORT DE RECHERCHE RECHERCHENBERICHT

Demande de brevet No.: Patentgesuch Nr.:

CH 2580/84

HO 14 927

| | Nr. |
|--|---|
| Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes Kennzeichnung des Dokuments, mit Angabe, soweit erforderlich, der massgeblichen Teile | |
| CH-A- 125 766 (ALLEMAND) * en entier * | 1 |
| FR-A-2 282 241 (CHATENOU) * en entier * | 1,5 |
| CH-A- 239 046 (COLOMB) * figure 8 * | 1,2,5 |
| US-A-2 632 935 (COLEMAN) * en entier * | 1,2 |
| · | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| ierte Sachgebiete GU4B , R44C | · |
| 3 | * en entier * FR-A-2 282 241 (CHATENOU) * en entier * CH-A- 239 046 (COLOMB) * figure 8 * US-A-2 632 935 (COLEMAN) * en entier * |

REVENDICATIONS

- 1. Barrette pour montre-bracelet comprenant un corps cylindrique (1, 15) munie à ses extrémités de deux éléments cylindriques déplaçables axialement dans le corps cylindrique pour venir s'engager dans des trous de cornes ou entre les joues d'un maillon de bracelet ou d'un fermoir, caractérisée par le fait que lesdits éléments cylindriques (3, 4; 16, 17; 23, 24) présentent une partie filetée (9, 10; 18; 26, 27) destinée à assurer le verrouillage axial de la barrette par rotation des éléments cylindriques relativement audit corps (1, 15), leurs extrémités extérieures étant conformées pour pouvoir être entraînées en rotation par un tournevis.
- 2. Barrette selon la revendication 1, comprenant un corps tubulaire (1) dans lequel lesdits éléments cylindriques sont montés coulissants et maintenus écartés par un ressort de compression (2), caractérisée par le fait que la partie (9, 10; 26, 27) des éléments cylindriques située à l'extérieur du corps tubulaire (1) est filetée sur au moins une partie de sa longueur.
- 3. Barrette selon la revendication 2, caractérisée par le fait que la partie des éléments cylindriques située à l'extérieur du corps tubulaire présente une partie lisse (7, 8) et une partie décolletée filetée (9, 10).
- 4. Barrette selon la revendication 2, caractérisée par le fait que les éléments cylindriques (23, 24) présentent une tête filetée (26, 27) et une partie intermédiaire (28, 29) lisse de diamètre inférieur au diamètre de la tête.
- 5. Barrette selon la revendication 1, caractérisée par le fait que ledit corps cylindrique (15) est tubulaire et taraudé, sur au moins une partie de sa longueur, et que lesdits éléments cylindriques (16, 17) présentent une partie intérieure filetée (18) vissée dans le corps (15) et une partie extérieure lisse (19, 20) de diamètre inférieur à la partie filetée, de telle sorte que cette partie extérieure peut être entièrement escamotée dans ledit corps cylindrique (15).
- 6. Boîte de montre-bracelet destinée à recevoir une barrette selon la revendication 4, caractérisée par le fait qu'elle présente deux joues ou cornes (30, 31) d'épaisseur inférieure à la distance entre une extrémité du corps cylindrique (1) de la barrette et la tête filetée (26) fixée à cette extrémité, chaque joue ou corne présentant une fente (33) de largeur supérieure au diamètre de ladite partie intermédiaire (28), débouchant radialement dans un trou taraudé (32) dans lequel vient se visser la tête de la barrette en comprimant le ressort.

La présente invention a pour objet une barrette pour montre-bracelet, soit pour la fixation du bracelet à la boîte, soit pour la liaison de deux éléments du bracelet entre eux, comprenant un corps cylindrique muni à ses extrémités de deux éléments cylindriques déplaçables axialement dans le corps cylindrique pour venir s'engager dans des trous de cornes ou entre les joues d'un maillon de bracelet.

On connaît depuis lontemps des barrettes aux extrémités télescopiques, dites barrettes à ressort, constituées d'un corps cylindrique tubulaire contenant un ressort travaillant en compression et maintenant écartés deux pivots cylindriques logés dans des trous cylindriques des cornes des boîtes de montre. Ces barrettes ont l'avantage de pouvoir être introduites entre les cornes en repoussant les pivots dans le corps tubulaire, ces pivots venant automatiquement se loger dans les trous cylindriques des cornes lorsqu'ils arrivent en face de ceux-ci. De telles barrettes ne sont pas verrouillées axialement.

La présente invention a pour but de réaliser une barrette verrouillable axialement, de telle sorte qu'une fois mise en place, elle ne peut pas être démontée par une compression axiale, le ressort de compression pouvant par conséquent être supprimé.

La barrette selon l'invention est caractérisée par le fait que lesdits éléments cylindriques présentent une partie filetée destinée à assurer le verrouillage axial de la barrette par rotation des éléments cylindriques relativement audit corps, leurs extrémités extérieures étant conformées pour pouvoir être entraînées en rotation par un tournevis.

On a déjà proposé de fixer une barrette au moyen de vis sans tête noyées dans les cornes (CH-A-125 766). Ces vis sont toutefois fixées à la barrette après la mise en place de 15 celle-ci entre les cornes.

Les parties filetées peuvent être situées soit à l'extérieur, soit à l'intérieur du corps cylindrique de la barrette.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, quatre formes d'exécution de l'invention.

La figure 1 est une vue partiellement en coupe d'une première forme d'exécution.

La figure 2 est une vue partiellement en coupe d'une deuxième forme d'exécution.

La figure 3 est une vue partiellement en coupe d'une 25 troisième forme d'exécution.

La figure 4 est une vue partiellement en coupe d'une quatrième forme d'exécution.

La figure 5 est une vue axiale selon la direction A de cette quatrième forme d'exécution.

La barrette représentée à la figure 1 comprend un tube cylindrique 1 contenant un ressort hélicoïdal 2 travaillant en compression et maintenant écartés l'un de l'autre deux éléments cylindriques 3 et 4 retenus en butée contre les extrémités du tube 1 par un sertissage 5. Le guidage des 35 éléments cylindriques 3 et 4 à l'intérieur du tube 1 est assuré par un prolongement tubulaire cylindrique 6 de ces éléments. Les éléments cylindriques 3 et 4 présentent une première partie cylindrique lisse 7, respectivement 8 et une partie filetée 9, respectivement 10, de diamètre inférieur aux parties 40 7 et 8. Les extrémités de ces parties filetées 9 et 10 sont munies d'une fente de vis 11, respectivement 12. Pour son montage entre par exemple les deux cornes 13 et 14 d'une boîte de montre munie de trous taraudés, les éléments cylindriques 3 et 4 sont tout d'abord repoussés à l'intérieur 45 du tube 1, comme pour une barrette à ressort usuelle, pour

45 du tube 1, comme pour une barrette à ressort usuelle, pour pouvoir introduire la barrette entre les cornes 13 et 14. Une fois en face des trous de cornes, les éléments 3 et 4 sont vissés dans les trous de cornes au moyen d'un tournevis. Les parties cylindriques 7 et 8 peuvent soit être engagées dans
50 une partie lisse des trous de barrette, soit venir en butée contre la face intérieure d'une corne plus étroite que représentée.

La figure 2 représente une variante d'exécution de la figure 1 dans laquelle les éléments cylindriques sont filetés sur toute leur longueur dépassant le tube 1.

La figure 3 représente une barrette constituée d'un tube 15 taraudé dans lequel sont vissés deux éléments cylindriques 16 et 17 par une partie filetée 18. La partie dépassante 19, respectivement 20, des éléments cylindriques 16 et 17 est lisse et de diamètre inférieur à la partie filetée 18. Cette barrette sans ressort peut être montée à la place d'une barrette à ressort usuelle entre deux cornes usuelles 21 et 22. A cet effet, on escamote tout d'abord les éléments cylindriques 16 et 17 en les vissant à l'intérieur du tube 15, puis on dispose la barrette entre les cornes 21 et 22 et on dévisse les éléments 16 et 17 au moyen d'un tournevis de manière à faire pénétrer leur partie cylindrique lisse 19, respectivement 20 dans les trous de corne.

654 714 G

Dans les trois exécutions décrites ci-dessus, il est possible de dimensionner les éléments cylindriques de la barrette de telle sorte que la fente de vis puisse être située entièrement en dehors des cornes de telle sorte que l'on peut enlever l'extrémité dépassante et avec elle les fentes de vis, par exemple par émerisage, de manière à condamner la barrette en faisant simultanément disparaître la fente de vis et en polissant l'extrémité des barrettes.

Les figures 4 et 5 représentent une quatrième forme d'exécution qui peut être considérée comme une variante de la première forme d'exécution. On retrouve un tube 1 abritant un ressort 2 qui maintient écarté deux éléments cylindriques 23 et 24 munis chacun d'une extrémité intérieure en forme de piston 25 capable de coulisser dans le tube 1. Les éléments cylindriques sont munis chacun d'une tête cylindrique filetée 26, respectivement 27, reliée au piston intérieur 25 par une partie cylindrique lisse 28, respectivement 29, de diamètre sensiblement inférieur au diamètre des têtes 26 et 27, par exemple égal à la moitié du diamètre de ces têtes, et d'une longueur telle qu'à l'état libre, la distance

entre chacune des têtes et l'extrémité correspondante du tube 1 est supérieure à l'épaisseur des cornes 30 et 31 destinée à recevoir cette barrette. Chacune de ces cornes présente un trou taraudé 32 communiquant radialement avec une fente radiale 33 de largeur juste suffisante pour laisser librement passage à la partie cylindrique 28, respectivement 29 de la barrette.

Pour fixer cette barrette aux cornes 30 et 31, on introduit tout d'abord cette barrette dans les fentes 33, par les parties cylindriques 28 et 29, c'est-à-dire sans comprimer le ressort 2. Cette position est représentée dans la partie gauche de la figure 4. Il suffit ensuite de visser les têtes 26 et 27 dans les trous 32 pour fixer et verrouiller axialement la barrette. Cette position finale est représentée dans la partie droite de 15 la figure 4.

Dans la description ci-dessus, il a toujours été question de cornes, mais il est clair qu'il pourrait s'agir d'autres éléments de la montre-bracelet, tels que des maillons de bracelet ou d'un fermoir.

25

30

35

40

45

50

55

60

65

